

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 1001

Société : 183904

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUKHFI Abdellatif

Date de naissance : 1-1-1948

Adresse : N°11 lot NICOLA AU FEU DE LA PLAGE

AIN SEBAA - CASABLANCA

Tél. : 06 59 8664 93 Total des frais engagés : 225 Dhs

Cachet du médecin :



*13 NOV. 2003*

Date de consultation : 07/09/2023

Nom et prénom du malade : EL BOUNIA DAOUIA Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Hypertension Artérielle

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Préhypotension

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ROYAL AIR MAROC

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07.09.23	CS		250,00 Dh	<i>DR MONTASSER Mounia Ophtalmologue 25 Bd Chafchaoui 2<sup>me</sup> Etage N° 01 Ain Sebaâ Casablanca Tél : 06 22 54 02 34</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>REG ART Optique HABIB MARIYA Opticien Ophtalmétriste 25 Bd Mouloud Aïn Sebaâ 2023</i>	03/11/2023					250,00

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches				

**Dr. Mounia MONTASSER**

**Spécialiste en ophtalmologie**

Diplômée de la faculté  
de médecine de Marrakech  
et Paris-Sorbonne



**الدكتورة منية منتصر**

**أخصائية في طب و جراحة العيون**

خريجة كلية الطب  
بمراكش و باريس

## Ordonnance

Casablanca le : 07 septembre 2023

**Mme EL BOUNIA Daouia**

Monture + verres correcteurs progressifs Antireflets,

Vision de loin :

OD = + 1.75 (- 0.50 à 55°)

OG = + 1.00 (- 0.75 à 90°)

Vision de près :

ODG = Add : + 3.00



75, Bd Chefchaoui, Bureau Chefchaoui, 2<sup>ème</sup> étage, N°1 - Ain Sebaa - Casablanca

شارع الشفشاوني، مكتب الشفشاوني، الطابق 2، الرقم 1 - عين السبع - الدار البيضاء

**REG'ART optique**

**HABZI Mariya**

Opticienne optométriste

20 Bd Mimosas - Ain Sebâa – 20950 Casablanca

TEL. 05 22 67 29 47 / 06 33 60 87 43



095013462

## FACTURE

Client EL BOUNIA DAOUIA

N° réf. Client 002306

Date 03/11/2023

Vendeur Mariya HABZI

Ordonnance du Dr MOUNIA MONTASSER

Œil droit				Œil gauche			
Sphère	cylindre	axe	add	Sphère	cylindre	axe	add
+1.75	-0.50	55	+3.00	+1.00	-0.75	90	+3.00

Type	Libellé	Prix TTC
Monture VL	MONTURE FEMME	300.00DHS
Verre OD-VL	PROGRESSIVE ORGANIQUE AMINCIS	850.00 DHS
Verre OG-VL	PROGRESSIVE ORGANIQUE AMINCIS	850.00 DHS

TOTAL 2000.00 DHS

Arrêtée la présente facture à la somme de :

DEUX MILLE DIRHAMS

*REG'ART  
Optique  
HABZI MARIYA  
Opticienne Optométriste  
20, Bd Mimosas Ain Sebâa  
Casablanca - Tel : 05 22 67 29 47*

REG'ART optique

20 Bd Mimosas - Ain Sebâa – 20950 Casablanca

TEL. 05 22 67 29 47 / 06 33 60 87 43

I.T.P : 30555862 / I.F : 20728571 / RC : 429170 / ICE :001872644000056 / INPE : 095013462